

Réunion AFR du 11 février 2026

Procès-verbal de séance

Présents : Alix TROSSAT, Thierry MAITRE , Robert VENTARD, MONNOT Christian, Joël PROST, Stéphane GAUTHERON.

Excusés : Jérôme DUC, Gilles BONIN, Cécile PALENZUELA

Absent : Florian CRETIN.

En présence de Mme la secrétaire de l'AFR.

Secrétaire de séance : Joël PROST.

M. le Président aborde les sujets à traiter dans l'ordre suivant :

1. ETAT ET SUIVI DES TRAVAUX

Après un hiver humide, les chemins d'exploitation demandent une remise en état partielle ou plus approfondie parfois.

J.PROST fait valoir qu'il devient difficile de reboucher les trous ou déformations manuellement.

Il est décidé d'envisager un empierrement avec le camion à chaînes sur les tronçons les plus abîmés.

Refaire le point avec l'entreprise JOLY et mesurer les bandes à traiter prochainement.

2. Bilan de l'AG des propriétaires.

Participation correcte . Bon déroulement. Statuts validés. Natura 2000 informé.

L'intervention de l'EPAGE Seille et affluents a été apprécié pour la pertinence des informations sur la gestion des cours d'eau.

3. DEVIS PRESENTES. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les statuts de l'AFR étant validés, le projet de travaux de nettoyage et curage du fossé du Pré des Bigueures en aval de l'étang SALMANAD, peut être engagé administrativement.

Demande d'une subvention européenne auprès de NATURA 2000 sous couvert du CPIE à Sellières.

Choix des devis de travaux :

- TP JOLY et Fils : 8 169,60 euros TTC

- TREMPIN (Insertion) : 5 440,00 Euros TTC. Mention faite que le travail ne comprend pas le curage du fossé.

Le devis de JOLY est retenu à l'unanimité.

Les membres de l'AFR demandent qu'une convention soit établie entre l'AFR et le propriétaire du terrain longeant le fossé . Ce document établira les droits et devoirs de chaque partie.

4. REVISION DU FAUCHAGE

Le coût du fauchage et du broyage augmente annuellement : 5040 euros en 2025.

Le Président met au vote le projet du fauchage alterné des fossés AFR : ACCEPTE.

La rivière La Chaux délimitera les deux zones de la commune de Beauvernois.

Le fauchage des fossés sera pratiqué une année sur deux. Ce type de fauchage se pratique dans certaines communes limitrophes afin de réduire les dépenses sans nuire à la nature.

5. BUDGET, COMPTE FINANCIER UNIQUE

La secrétaire présente avec le président le budget : le CFU (compte Financier Unique) et le budget Primitif 2026 .

Après lecture et observation des tableaux :

Dépenses de fonctionnement 2025 :6711,61

Recettes de fonctionnement 2025.....7842,25

Résultat année 2025..... + 1130,69

Excédent précédent reporté N-1.....8143,90

Soit un solde excédentaire cumulé 15986,20

Vote du CFU : approuvé à la majorité absolue des présents.

Décision budgétaire prise par le bureau :

-Taxe de recouvrement maintenue à 10 euros / hectare

- Indemnité de la secrétaire : inchangée = 875 € net par an

- Indemnité du Président : portée à 250 € net par an.

Il est fait mention d'un ralentissement des travaux en 2025. Le bureau propose le rattrapage en 2026.

La prévision de travaux actualisée sera transmise en mars/avril.

Clos le présent le 11 février 2026 à 20H45.

Le secrétaire de séance.

